

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...), (E.F.)
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Au sud de la Commune, la nature des terrains peut entraîner des phénomènes d'hydromorphisme des sols dus à la sécheresse. Toutes constructions en ces lieux devraient être rigidifiées et drainées pour remédier à ce risque. Les points sensibles sont : les secteurs des Pouillettes, Bellevue, Le Serre, la Motte-ville, le Pigeonnier, les Courrens.

A l'est et au centre, on remarque des phénomènes de ravinement dans les roches tendres. Les points sensibles sont le Jas d'Esclans le long de la RD.25, les Grands Esclans, Garassin et Ribas.

- en 1968, au sud-est, en limite de commune avec Trans, vallon de la Darboussière s'est produit un glissement de terrain.
- le long de la D.254, au sud de la Commune, se sont produits respectivement, en 1969 un glissement de terrain au nord des Ribas ; en 1977, toujours secteur des Ribas des éboulements et écroulement de terrain.
- en 1975, au nord du village, a eu lieu un glissement de terrain et un éboulement.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- la carte d'aléa risque de mouvement de terrain figure page 18,
- la carte où il convient de faire l'information préventive se trouve page 35

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- repérage des zones exposées,
- suppression, stabilisation de la masse instable, drainage...
- systèmes de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis,
- prise en compte du risque dans le POS (consultable en Mairie) et interdiction de construire dans les zones les plus exposées,
- surveillance très régulière des mouvements déclarés,
- plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.

PROTECTION

- **En cas de danger**, la population serait alertée par les Services départementaux concernés.
- Les possibilités d'hébergement sur la Commune sont la Salle des Fêtes et la Salle des Sports.

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

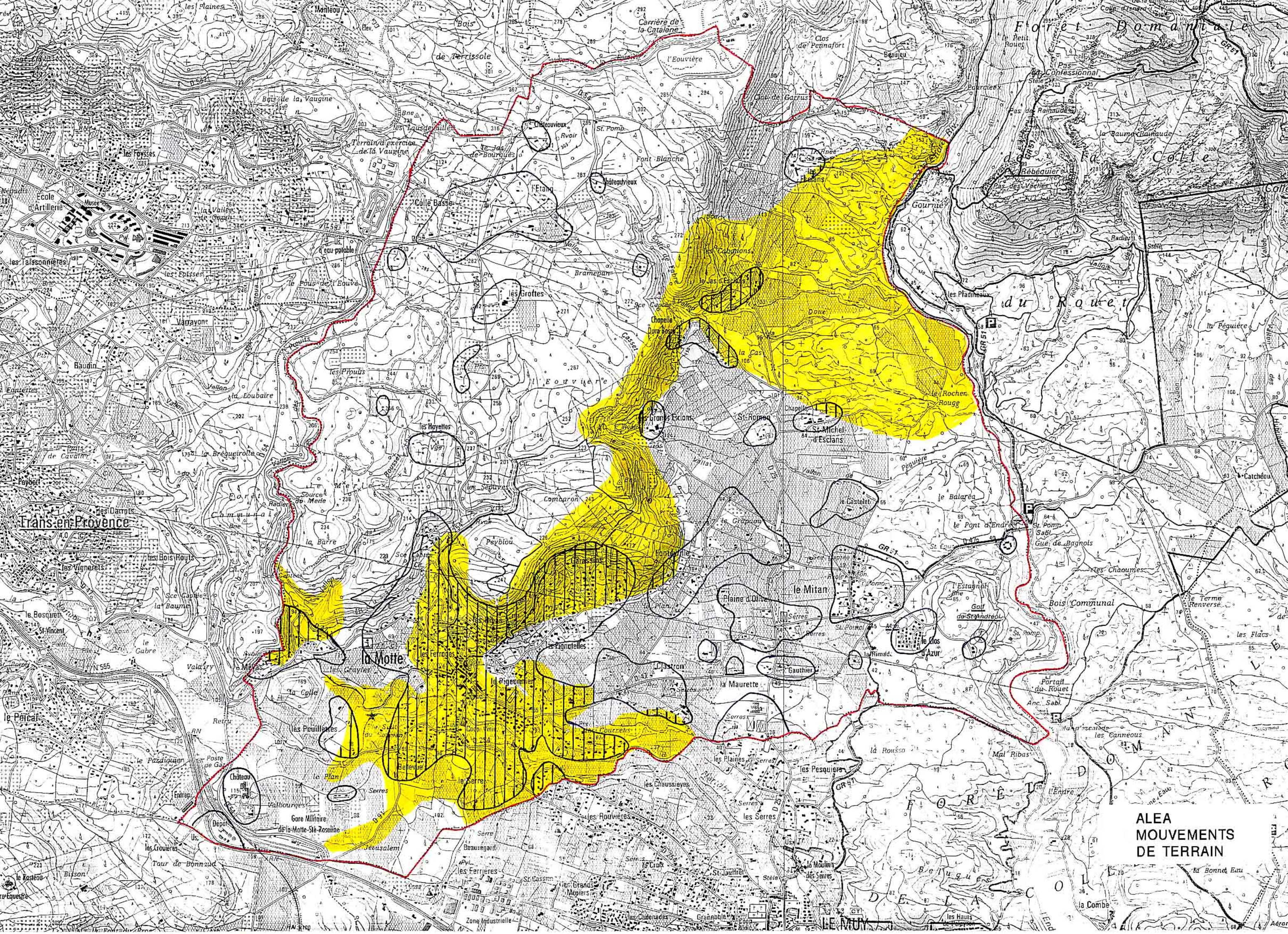
- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.50.44.55.
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.92.47.00.
- la Direction Départementale de l'Equipement : 04.94.46.83.83.



Trans-en-Provence

ALEA
MOUVEMENTS
DE TERRAIN

LE MUY